



Le 16 janvier 2018

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous le procès-verbal de la réunion du **conseil d'école exceptionnel** du **15 janvier 2018** dernier.

Respectueusement, la directrice.

• **Présents** :

Directrice : **Charline Legrand**

Adjointes : **Séverine Riette, Flavie Richard**

Maire/adjoints au maire : **Mme Leguay, Mme Maindron, M. Martin**

Représentants de parents d'élèves : **M. Gourbilleau, Mme Garland, Mme Poitié**

Absents/excusés : **M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, J. Fabien,**

Mme Cadotz, Mme Bichon

• **Début de séance** : 18h30

• **Présidente de séance** : **Charline Legrand**

• **Secrétaire de séance** : **Flavie Richard**

1. Pourquoi un Conseil d'école exceptionnel ?

Le Conseil d'école se réunit afin d'échanger et de donner son avis sur le retour à la semaine de quatre jours ou le maintien des quatre jours et demi.

Lors du Conseil d'école du 9 novembre 2017, le vote a été le suivant : 5 voix contre et 2 voix pour le retour aux quatre jours. Or, le Conseil municipal du 8 janvier 2018 a voté le retour aux quatre jours d'école par semaine. Nous devons donc nous réunir de nouveau afin que les parties s'entendent. La décision doit être prise rapidement afin de faire la demande à la direction académique.

Après avoir écouté les arguments de chacun (de la municipalité, des parents (représentés par les parents élus) et des enseignantes), il nous faut nous prononcer à nouveau par le vote.

2. Contenu des échanges :

Selon les parents : 82% des parents qui se sont exprimés lors du sondage passé par la municipalité, souhaitent le retour de la semaine à quatre jours. Selon eux, même avec le mercredi matin, les journées ne sont pas plus courtes pour les enfants (ils terminent dans tous les cas à 16h30). Les enfants sont plus fatigués, ils sont obligés de se lever tôt cinq jours par semaine (même si les enfants dont les parents travaillent, seront obligés de se

lever tôt le mercredi matin malgré tout). Cependant, pour les parents qui travaillent, il est plus facile de faire garder les enfants une journée entière plutôt qu'une demi-journée.

Selon la municipalité : Le modèle actuel (avec les quatre jours et demi et les TAP) fonctionnait très bien dans la commune d'Épieds, il y avait une forte participation des élèves et les activités proposées étaient de qualité.

Pour prendre sa décision, le Conseil municipal s'est basé sur le résultat du sondage passé auprès des parents dont la grande majorité était pour le retour de la semaine à quatre jours. De plus, pour la majorité des écoles aux alentours, les communes ont fait la demande pour revenir aux quatre jours par semaine. Si nous restons sur le modèle actuel, il risquerait d'y avoir un problème le mercredi matin pour le transport avec Agglobus.

Le Conseil municipal s'est donc prononcé, à l'unanimité, pour le retour de la semaine à quatre jours.

Selon les enseignantes : Les élèves sont plus disponibles le matin. Les quatre jours et demi permettent donc d'avoir cinq matinées d'école par semaine. Si nous revenons aux quatre jours, il n'y aura plus que quatre matinées par semaine et les journées seront donc plus longues et plus lourdes pour les élèves. Nous ne pourrons plus faire les mêmes activités l'après-midi que celles que nous faisons actuellement le mercredi matin. D'autre part, les journées longues actuellement (le lundi et le jeudi), les élèves sont moins disponibles en fin de journée.

3. Issu du vote :

Après ces échanges, le Conseil d'école s'est prononcé à 0 voix contre et 4 voix pour le retour à la semaine de quatre jours par semaine. Il y a également eu 3 votes blancs.

Une demande de dérogation pour revenir à la semaine de quatre jours va donc être faite par la municipalité auprès du DASEN.

4. Changements dans l'organisation de la semaine :

La semaine d'école à la rentrée 2018 sera donc répartie sur 4 journées de 6h (soit 24h d'enseignement hebdomadaire) : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) se feront le mardi après l'école de 16h30 à 17h30.

Le prochain Conseil d'école aura lieu le mardi 20 mars 2018 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La présidente

La secrétaire